



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 12 Novembre 2020
Question n°15

Partenariat avec le Pays Thur Doller pour une étude sur le gaspillage alimentaire

L'an deux mille vingt, le **12 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 28 Octobre 2020.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPEAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Eric PARROT.

Étaient représentés : Daniel MEUNIER pour Michel GALMICHE, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

Avaient donné procuration : Benoît CORNU à François BRESSON, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN.

Était excusée : Nathalie CASTELEIN

Étaient absents : Alain FESSLER, Serge MARLOT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	24

Vote		
Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Date de Convocation : 28 Octobre 2020

Date d'affichage : 17/11/2020

DELIBERATION

Le Pays Thur Doller est porteur d'un projet d'élaboration d'un PAT (Plan Alimentaire Territorial) retenu dans le cadre de financement régional par la DRAAF. L'un des axes de travail des PAT est la thématique du gaspillage alimentaire.

Dans la cadre du PAT, le Pays Thur Doller souhaite lancer une étude approfondie sur le gaspillage alimentaire sur les 46 communes de son périmètre. Le SMICTOM est concerné pour l'ensemble des communes de la Comcom de la Doller soit 13 communes sur les 46.

Cette étude serait réalisée avec l'institut Eco-Conseil de Strasbourg pour un montant total de 6000 euros au cours de l'année 2021.

Cette thématique du gaspillage alimentaire étant dans les thèmes de travail des syndicats de collecte des déchets présents au niveau des 46 communes (SM4, SMTC, SMICTOM et Saint-Amarin), le Pays Thur Doller propose de réaliser l'étude en partenariat avec les syndicats qui le souhaiteraient.

La clé de répartition financière de l'étude entre les différents partenaires serait le nombre de communes concernées.

Pour le SMICTOM, sa participation financière serait de **465 €**.

La participation à l'étude permettra l'obtention de la totalité des résultats.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec le Pays Thur Doller pour l'étude sur le gaspillage alimentaire pour un montant maximum de 465 euros et sous réserve que le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne soit cité comme partenaire et soit destinataire de la totalité de l'étude,
- D'autoriser le Président à réaliser l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 13/11/2020
et de la publication le 17/11/2020